



Politique interne de prévention des abus et du harcèlement

En tant qu'organisation dédiée aux droits des femmes et à la nutrition des enfants, nous sommes fermement engagés à créer un environnement de travail sûr, respectueux et inclusif pour tous nos membres du personnel, bénévoles et partenaires. Nous reconnaissons que les abus, la discrimination et le harcèlement sous toutes leurs formes compromettent notre mission et notre efficacité. Par conséquent, nous avons mis en place la politique suivante pour prévenir et répondre aux abus et au harcèlement :

1. Définitions :

- Abus : Tout comportement abusif, exploitant, offensant ou nuisible envers un individu.
- Harcèlement : Tout comportement indésirable, offensant ou intimidant qui crée un environnement de travail hostile ou qui affecte la capacité d'un individu à accomplir ses tâches professionnelles.

2. Engagement :

- Nous nous engageons à prévenir et à éliminer toute forme d'abus et de harcèlement au sein de notre organisation.
- Nous croyons en une culture de respect mutuel, de tolérance zéro envers les comportements abusifs et de soutien aux victimes.

3. Responsabilités :

- La direction est responsable de créer et de maintenir un environnement de travail sûr et respectueux.

- Chaque membre du personnel et bénévole est responsable de respecter cette politique et de signaler tout comportement inapproprié.

4. Procédures de signalement :

- Les victimes ou les témoins d'abus ou de harcèlement sont encouragés à signaler immédiatement ces incidents à leur superviseur, à la direction ou au point focal désigné.

- Tous les signalements seront traités de manière confidentielle et sérieuse.

- Aucune forme de représailles ne sera tolérée contre ceux qui signalent des incidents.

5. Investigation et mesures disciplinaires :

- Tous les signalements seront soumis à une enquête impartiale et approfondie.

- Si des abus ou du harcèlement sont confirmés, des mesures disciplinaires appropriées seront prises, pouvant aller jusqu'au licenciement ou à la résiliation du partenariat.

6. Soutien aux victimes :

- Nous offrons un soutien complet aux victimes d'abus ou de harcèlement, y compris un accès à des ressources de soutien externes si nécessaire.

7. Sensibilisation et formation :

- Nous organisons régulièrement des sessions de sensibilisation et de formation sur la prévention des abus et du harcèlement pour tous les membres du personnel et les bénévoles.

Cette politique constitue la base de notre engagement envers un environnement de travail respectueux et sûr pour tous. Nous encourageons la transparence, la communication ouverte et la collaboration pour garantir le respect et la protection des droits de chacun au sein de notre organisation.



Fondation Solidarité Colombie-Québec (Canada)

www.solidaritecolombiequebec.org

